



Notice d'information sur la tarification de la restauration scolaire

Réforme du service public de la restauration scolaire :

Le Conseil Régional d'Île de France met en place pour les lycées pré et post bac à compter de la rentrée 2017 la tarification au Quotient Familial. Le système de tarification au forfait pour l'ensemble des élèves du Lycée Chaptal demi-pensionnaire est maintenu. Les revenus des familles sont pris en compte par le biais d'une tarification au Quotient Familial selon une grille tarifaire de 10 tranches.

Le tarif applicable ci-dessous est valable pour une année scolaire :

TARIF DP 4 JOURS (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Tranches	Votre quotient familial (QF)	Tarif DP 4J 1 ^{er} trimestre	Tarif DP 4J 2 ^{ème} Trimestre	Tarif DP 4J 3 ^{ème} Trimestre	Tarif annuel
A	≤ 183 €	67.20 €	48.00 €	52.80 €	168.00 €
B	≤ 353 €	78.40 €	56.00 €	61.60 €	196.00 €
C	≤ 518 €	89.60 €	64.00 €	70.40 €	224.00 €
D	≤ 689 €	100.80 €	72.00 €	79.20 €	252.00 €
E	≤ 874 €	112.00 €	80.00 €	88.00 €	280.00 €
F	≤ 1078 €	123.20 €	88.00 €	96.80 €	308.00 €
G	≤ 1333 €	134.40 €	96.00 €	105.60 €	336.00 €
H	≤ 1689 €	151.20 €	108.00 €	118.80 €	378.00 €
I	≤ 2388 €	179.20 €	128.00 €	140.80 €	448.00 €
J	> 2388 €	207.20 €	148.00 €	162.80 €	518.00 €

TARIF DP 5 JOURS (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

Tranches	Votre quotient familial (QF)	Tarif DP 5J 1 ^{er} trimestre	Tarif DP 5J 2 ^{ème} Trimestre	Tarif DP 5J 3 ^{ème} Trimestre	Tarif annuel
A	≤ 183 €	84.00 €	60.00 €	66.00 €	210.00 €
B	≤ 353 €	98.00 €	70.00 €	77.00 €	245.00 €
C	≤ 518 €	112.00 €	80.00 €	88.00 €	280.00 €
D	≤ 689 €	126.00 €	90.00 €	99.00 €	315.00 €
E	≤ 874 €	140.00 €	100.00 €	110.00 €	350.00 €
F	≤ 1078 €	154.00 €	110.00 €	121.00 €	385.00 €
G	≤ 1333 €	168.00 €	120.00 €	132.00 €	420.00 €
H	≤ 1689 €	189.00 €	135.00 €	148.50 €	472.50 €
I	≤ 2388 €	224.00 €	160.00 €	176.00 €	560.00 €
J	> 2388 €	259.00 €	185.00 €	203.50 €	647.50 €

Inscription à la Demi-pension :

Pour que l'inscription à la demi-pension soit effective, vous devez impérativement joindre à votre dossier d'inscription l'attestation de restauration scolaire (voir encadré ci-dessous) notifiant votre Quotient Familial **le jour de l'inscription**.

A noter : les familles n'ayant pas fourni leur tarification au service intendance, se verront facturer le tarif de la tranche la plus élevée

Modalités de Paiement : (valable pour toute l'année)

Le paiement des frais de restauration et d'hébergement se fait trimestriellement, à réception de chaque avis par :

- Chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Chaptal
- Espèces
- Paiement sécurisé en ligne (sur l'avis de paiement seront indiqués votre identifiant et mot de passe)

Procédures d'obtention de l'attestation de restauration avec le Quotient familial:

Pour bénéficier de ces tarifs vous devez joindre impérativement à votre dossier d'inscription :

- Pour les familles allocataires de la CAF ILE DE FRANCE :

Pour simplifier les démarches d'inscription à la restauration scolaire, vous avez reçu par voie postale un courrier conjoint de la Région et de la CAF accompagné de l'attestation de restauration scolaire indiquant votre Quotient Familial.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier vous pouvez télécharger l'attestation sur le site internet de la CAF.

- Pour les familles non allocataires de la CAF :

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF vous pouvez calculer votre quotient familial et éditer l'attestation de restauration scolaire sur le site www.iledefrance.fr/equitables et joindre une copie des pièces justificatives.